

**Mécanisme de coordination régionale****Réunion spéciale**

Victoria Falls (Zimbabwe), 24 février 2020

**Lignes directrices pour le dialogue et les réunions
des groupes restreints****I. Introduction**

1. La réunion spéciale du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique se tiendra à l'hôtel Elephant Hills Resort de Victoria Falls (Zimbabwe), le 24 février 2020. Elle sera immédiatement suivie de la sixième session du Forum régional africain pour le développement durable, qui se tiendra du 25 au 27 février 2020 au même endroit, sur le thème « 2020-2030 : une décennie pour assurer l'avènement d'une Afrique transformée et prospère grâce au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ».

2. L'objectif principal de la réunion est de réfléchir à l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et des aspirations de l'Agenda 2063 dans le contexte de la décennie d'action des Nations Unies. Dans ce contexte, la réunion constituera également une plate-forme pour de riches échanges sur le thème de l'Union africaine pour 2020 : « Faire taire les armes : créer les conditions du développement de l'Afrique ». Projet phare de l'Agenda 2063, l'initiative « Faire taire les armes d'ici 2020 : créer les conditions du développement de l'Afrique » a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine comme une vision qui souligne le fait que les conflits constituent l'un des plus grands défis à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Sans paix et sans sécurité, il ne peut y avoir de développement.

3. La réunion comprendra un dialogue entre l'Union africaine et les Nations unies sur l'exploitation de la décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ; des réunions de groupes restreints sur le thème de l'Union africaine de 2020 et sur le portail des objectifs de développement durable ; et une séance spéciale parallèle sur les jeunes et la décennie d'action.

II. Format du dialogue

4. Le dialogue aura lieu le 24 février de 14h50 à 16 heures.



5. La Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Vera Songwe, animera la séance. Celle-ci sera interactive et donnera à la Vice-Secrétaire générale de l'ONU d'engager un dialogue avec l'Union africaine et d'autres parties prenantes sur les moyens de tirer parti de la décennie d'action pour accélérer la réalisation du Programme 2030 et mettre en œuvre l'Agenda 2063.

6. La modératrice fera une déclaration liminaire d'environ 3 minutes, puis invitera la Vice-Secrétaire générale à faire une intervention de 7 minutes. Elle invitera ensuite le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine à faire une réponse de 7 minutes. Ensuite, elle invitera la Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Hanna Serwaa Tetteh, la Commissaire aux affaires sociales de la Commission de l'Union africaine, Amira Elfadil Mohammed Elfadil, et le Ministre zambien du développement national et de la planification, Alexander Chiteme, à faire des interventions de 5 minutes chacun. Elle invitera ensuite un représentant du secteur privé et un représentant de la société civile à faire des observations, chacun disposant de 5 minutes.

7. L'État membre mettra en évidence les réussites et les défis :

- Progrès vers la domestication et la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Opportunités et défis au niveau national.
- Créer davantage d'opportunités de collaboration entre les gouvernements, les décideurs politiques et les institutions en vue de la domestication et de la mise en œuvre des deux agendas.
- Appui aux gouvernements.

8. Le représentant du secteur privé abordera la question de l'esprit d'entreprise en tant que moteur essentiel du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en mettant l'accent sur :

- Le rôle du secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Renforcer les compétences pour l'avenir : lacunes et opportunités.

9. Le représentant de la société civile discutera des voies à suivre pour le développement :

- Le rôle de la société civile dans le plaidoyer et la mobilisation et les autres partenaires du développement.
- Domaines d'action prioritaires.

10. Après les interventions des orateurs, la modératrice consacra cinq minutes à un résumé des questions clés, les recommandations et les messages de politique générale.

III. Lignes directrices pour les acteurs

A. Lignes directrices pour la modératrice

11. La modératrice facilitera le dialogue pour assurer le bon déroulement des discussions. Elle sera notamment chargée des tâches suivantes :

- Faire de brèves remarques introductives
- Présenter les intervenants
- Veiller à ce que les orateurs respectent le temps imparti

- Résumer les questions clés, les recommandations et les messages de politique générale à la fin de la séance.

B. Lignes directrices pour les orateurs

12. La Vice-Secrétaire générale de l'ONU et le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine devront :

- Expliquer les perspectives de leurs organisations sur le thème du dialogue
- Formuler des messages de politique générale pour guider la mise en œuvre intégrée des deux programmes dans le contexte de la décennie d'action

C. Lignes directrices pour les rapporteurs

13. Les rapporteurs fourniront un rapport en version électronique et incluront les informations suivantes au début du rapport :

- Titre du thème du dialogue
- Lieu et heure
- Nom du modérateur, titre et organisation
- Noms des intervenants, titres et organisations

14. Les rapports doivent contenir les éléments suivants :

- Résumé des principaux points soulevés par les orateurs
- Principales recommandations et messages de politique générale
- Résumé fait par le modérateur

IV. Réunions de groupes restreints

15. Les réunions des groupes restreints se tiendront le 24 février de 16h15 à 17h25.

16. Deux groupes restreints seront constitués pour délibérer en profondeur sur des sujets pertinents pour la mise à profit de la décennie d'action dans la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 en Afrique.

A. Les groupes seront organisés comme suit :

- Thème de l'Union africaine pour 2020 : « Faire taire les armes : créer les conditions du développement de l'Afrique » (sous la direction du groupe thématique 9 du Mécanisme de coordination régionale pour que l'Afrique) ;
- Le portail des objectifs de développement durable (la CEA et le Fonds des Nations unies pour la population seront les chefs de file) ;

17. Veuillez vous référer à l'ordre du jour annoté pour une description des questions qui alimenteront les discussions dans chaque groupe.

B. Chaque groupe nommera :

- Un modérateur ou un président pour faciliter le travail du groupe
- Un rapporteur pour prendre des notes et présenter le rapport du groupe

C. Rapports des groupes restreints

18. Chaque groupe préparera une présentation écrite (format électronique/logiciel) des principaux résultats des délibérations du groupe. Le rapport doit contenir les éléments suivants :

- Résumé des principaux points de discussion
- Questions clés et recommandations
- Résumé fait par le modérateur

D. Rapports des groupes restreints à la plénière

19. Les coprésidents inviteront les groupes restreints à faire rapport à la séance plénière. Chaque groupe présentera son rapport pour discussion en séance plénière. Chaque présentation ne durera pas plus de 10 minutes.

E. Rôle des modérateurs

20. Les modérateurs faciliteront les délibérations dans leurs groupes respectifs et veilleront à ce que les interventions soient pertinentes par rapport au sujet de discussion. En particulier, le modérateur :

- Présentera le sujet examiné par le groupe
- Veillera à ce que les orateurs respectent le temps imparti
- Résumera les questions clés et les recommandations à la fin de la séance

F. Rôle des rapporteurs

21. Chaque rapporteur fournira un rapport sous forme électronique et inclura les informations suivantes au début du rapport :

- Titre de la séance de groupe
- Lieu et heure
- Nom du modérateur, titre et organisation
- Nom du rapporteur, titre et organisation

22. Une séance spéciale parallèle sur les jeunes et l'engagement de la jeunesse africaine en faveur de la décennie d'action et de réalisation pour le développement durable : UN@75 - L'avenir, c'est maintenant, se tiendra pendant les réunions des groupes restreints. Le groupe thématique 5 du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique en sera le chef de file au nom du Mécanisme.